

3 JUILLET

**Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 138 Rue des Thorins
71570 ROMANECHÉ THORINS
825 355 464 RCS MACON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 mai,
A 10 heures,

Les associés de la Société 3 JUILLET, société civile au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 138 Rue des Thorins 71570 ROMANECHÉ THORINS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Franck FINET, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété
- Madame Lisa FINET, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck FINET, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément de cessions de parts au profit de la société ETUDE DECORATION INGENIERIE AGENCEMENT,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la demande d'agrément,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de Monsieur Feanck FINET et de Madame LISA FINET de céder chacun CINQ (5) parts sociales de la Société à la société ETUDE DECORATION INGENIERIE AGENCEMENT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 138, Rue des Thorins 71570 ROMANECHE THORINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 513 349 RCS MACON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article TITRE III PARTS SOCIALES des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société :

« CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE (1 000,00) euros.

Il est divisé en 100 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 réparties entre les associés ainsi qu'il suit :

<i>Monsieur Franck FINET QUARANTE-CINQ parts sociales, Numérotées de 1 à 45 inclus, ci</i>	<i>45 parts sociales</i>
<i>Société EDIA DIX parts sociales, Numérotées de 46 à 55 inclus, ci</i>	<i>10 parts sociales</i>
<i>Madame Lisa FINET QUARANTE-CINQ parts sociales, Numérotées de 56 à 100 inclus, ci</i>	<i>45 parts sociales »</i>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Franck FINET
Gérant associé

Lisa FINET
Gérante associée